



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
-----

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 AVRIL 2025  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

**Absents excusés** : Mme Olga KHALDI pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Maurice IMBARD pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2025/04/12 - OBJET : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant le mois d'août 2025.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/07/22 du 8 juillet 2015 par laquelle le Conseil Municipal a adopté les modifications apportées aux dispositions réglementaires du Guide de l'Enfance à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2015, en particulier le changement de la grille du système de quotient familial passant de 10 à 6 tranches,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20250402-2025-04-12-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Vu la délibération n° 2023/07/4 du 3 juillet 2024 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé la tarification des services municipaux à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et rappelé le système des tranches de quotient familial en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;

Considérant le séjour organisé par le Service Enfance, Jeunesse et Politiques Éducatives à l'Ile de loisirs de Jablines pour une durée de 5 jours (du 4 au 8 août 2025) et destiné à 12 jeunes (6 filles et 6 garçons) âgés de 11 à 17 ans.

Considérant que le prix du séjour total est estimé à 3 617 €

Considérant que la Ville prend en charge à minima 40 % du prix total du séjour avant application du quotient familial,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> : Fixe à l'unanimité** le tarif du séjour organisé à l'Ile de loisirs de Jablines (Seine et Marne) du 4 au 8 août 2025 de la manière suivante :

Tranches	Tarifs pour les familles en fonction du quotient pour la durée du séjour (5 jours)
S	32,48 €
A	64,96 €
B	97,43 €
C	129,91 €
D	162,39 €
E	194,87 €

**Article 2 : Décide** qu'un acompte de 20 % sera demandé à l'inscription et que cette somme sera conservée en cas de dédit, sauf en cas de force majeure.

**Article 3 : Accepte** un règlement du solde sur trois mensualités maximum.

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - § AVR. 2025  
et par publication en ligne le : - § AVR. 2025

Saint-Cyr-l'École,  
le : - § AVR. 2025

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Mairie de Saint-Cyr-l'École (Yvelines)

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



Mairie de Saint-Cyr-l'École (Yvelines)

Signé électroniquement par  
Vladimir BOIRE



Mairie de Saint-Cyr-l'École (Yvelines)

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20250402-2025-04-12-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2025